

Octobre 2018 - N° 98

MEMOIRE 2000

EDITORIAL

Demandez le programme ...

En cette période de rentrée, les nouvelles du monde sont bien alarmantes.

Outre-Atlantique, plus l'incapacité de Trump à diriger les Etats Unis saute aux yeux de chacun, cf entre autres, le livre de Michael Wolff, "Feu et fureur sur la Maison Blanche", plus son électoralat se renforce dans la certitude que les odieux médias l'attaquent parce qu'il est le seul à oser dire le vrai. Le vrai ? Une série de mensonges de plus en plus troublants, aux conséquences potentiellement dramatiques.

Parallèlement, en Europe, les démocraties souffrent, attaquées par les extrêmes. Que faire ? Comment agir ?



Une séance-débat de Mémoire 2000

Mémoire 2000 se veut être le soutien des professeurs en leur proposant le nouveau programme de films pour l'année 2018-2019 avec des débatteurs qui sauront intéresser les élèves et les amener à réfléchir sur les grands drames de ce monde, la défense des droits de l'Homme et la lutte contre le racisme.

Le débat de la rentrée porte sur le racisme anti-Noirs avec le film *Dans la chaleur de la nuit* de Norman Jewison.

A travers toute l'Europe se répandent des mouvements de haine contre les migrants. Le 12 septembre dernier, les députés européens ont voté en faveur du lancement d'une procédure contre la Hongrie pour violation de l'Etat de droit. Au lieu de répondre sur cette question, M. Orban s'est, une fois de plus, focalisé sur les questions migratoires. Le film du finlandais Aki Kaurismaki, *L'autre côté de l'espoir*, nous fait suivre les tribulations d'un jeune réfugié syrien décidé à rester à Helsinki malgré le refus de sa demande d'asile.

Les attentats islamistes, même s'ils sont, depuis peu, moins nombreux en France, font planer une menace pouvant atteindre chacun de nous en tous lieux et opèrent comme un moteur de peur et de haine à l'encontre de tous les Musulmans. Philippe Faucon dans *La désintégration*, expose magistralement la manipulation et l'endoctrinement des jeunes vers le jihad.

Mais n'oublions pas que, pendant la guerre, des Justes musulmans ont protégé des Juifs et des Résistants à l'intérieur de la Grande Mosquée de Paris. Ismaël Farroukhi raconte leur histoire dans son film, *Les hommes libres*.

A la même époque, Céline, ce grand écrivain, publiait des pamphlets incitant à la mort des Juifs. Encore actuellement, Faurisson continue à nier l'extermination des Juifs par les Nazis, l'existence des chambres à gaz et des fours crématoires. Aussi, comme chaque année, en janvier, à la date anniversaire de la libération d'Auschwitz, nous projetons un film sur la Shoah. Cette année ce sera *La petite prairie aux bouleaux* de Marceline Loridan-Ivens. Nous n'oublions pas le sort injuste réservé à la moitié de l'humanité, c'est-à-dire, aux femmes, dans de trop nombreux pays. Le magnifique film de Deniz Gamze Erüven, *Mustang*, en est l'illustration, montrant les difficultés qu'affrontent les jeunes filles et leur courageux combat pour gagner leur indépendance.

De tous les racismes celui qui s'attaque aux plus faibles, aux handicapés, n'est pas le moindre. Dans *Elephant man*, David Lynch démonte les mécanismes de rejet et d'exploitation d'un homme défiguré, John Merrick, monstre exhibé dans les foires. Un médecin va le recueillir et découvrir son intelligence, sa sensibilité et la grande dignité qu'il tente de sauver au milieu de la haine et des rires.

L'éducation a une place essentielle dans la lutte de longue haleine contre le racisme et l'antisémitisme. Plutôt qu'un discours de déploration sur l'éducation comme on en entend trop, nous voulons montrer ce dont l'école est capable. *La cour de Babel* de Julie Bertuccelli, nous fait découvrir le travail exceptionnel, mené tout au long d'une année, dans une classe d'accueil avec des enfants venus de tous les coins du monde.

Nous apprenons la mort de Marceline Loridan. Elle avait 90 ans. Avec Siome Veil, elles étaient les filles de Birkenau, et sont restées inséparables toute leur vie.

Deux grands témoins ont disparu. Que leurs témoignages et leur action demeurent

Jacinthe Hirsch

Des professeurs formidables, des élèves enthousiastes !

Le 8 juin dernier, les membres de l'association Mémoire 2000 étaient invités à assister à la cérémonie officielle de remise de la plaque "Ecole ambassadrice du parlement Européen", au lycée Louis Armand de Nogent sur Marne.*



En effet, le parlement Européen avait lancé un programme éducatif dès 2015, intitulé "école ambassadrice".

Il avait pour objectif de sensibiliser et d'offrir la possibilité aux jeunes des établissements professionnels, d'approfondir leurs connaissances à propos du parlement européen et de l'Union européenne en général. Ce projet fut lancé simultanément dans 5 pays de l'Union : l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Irlande et la Pologne.

L'un des enjeux fondamentaux du programme consistait à incarner et transmettre les valeurs européennes et à sensibiliser les jeunes à la citoyenneté, en les rapprochant des institutions, en rendant leur travail plus visible et compréhensible.

Les élèves du lycée Louis Armand aidés par cinq de leurs professeurs ont travaillé toute l'année sur l'Europe et les valeurs de la citoyenneté européenne dans le cadre de leurs enseignements (général et techniques).

Ce 8 juin, madame Pervenche Bérès, députée européenne, invitée, a déclaré aux élèves : "Vous devenez ambassadeurs de l'Europe un an avant les élections. C'est une identité que vous endossez. A vous de transformer cette Europe. Merci à vous tous de continuer."

Puis les élèves ont présenté une chanson composée par eux-mêmes : "Our dream for Europe"

Un des élèves a dit un poème :

MON RÊVE D'EUROPE

Mon rêve d'Europe
Eveille l'envie plus haut, plus loin
Car il unit les Etats en son sein.

Mon rêve d'Europe
Rassemble chaque lot et destin
Occupe les coeurs et les esprits
Car il porte l'espoir, même petit.

Mon rêve d'Europe
Puise sa force en chacun
Pour apaiser les craintes du lendemain
En inondant de justice nos chemins.

Mon rêve d'Europe est simple
Europ'et un, europ'et deux
Et mon rêve devient un vœu
Europ'et un, europ'et trois
Et mon rêve devient un droit.

Poème rédigé par les élèves de terminales Pro SEN . Professeur référent : Nasséra Schrapff.

Au cours de la cérémonie de labellisation, douze élèves ont reçu le diplôme d'ambassadeurs juniors en présence de la député européenne.

L'aventure va se poursuivre cette année 2018/2019. Madame la députée Eva Joly a accepté le parrainage.

Un grand merci à Madame Schrapff de nous avoir invités, en qualité de partenaires pédagogiques.

En effet, madame Schrapff, très fidèle à Mémoire 2000, ne manque pas une occasion d'inscrire ses élèves à nos séances de cinéma dont les objectifs rejoignent ceux des enseignants.

Joëlle Saunière

*Lycée labellisé des métiers de l'électricité, communications et réseaux informatiques. Conception mécanique assistée par ordinateur. 1120 élèves et étudiants, 140 enseignants.

La nouvelle loi “Asile et immigration”

Le projet de loi “pour une immigration maîtrisée et un droit d’asile effectif” a été voté par le Parlement en août dernier et validé par le Conseil constitutionnel en septembre 2018, malgré les critiques d’une partie de la gauche, du Défenseur des droits, des membres de l’Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), des avocats du droit d’asile, et des associations de défense des droits des étrangers.

Alors que le rétablissement d’un contrôle aux frontières françaises est effectif depuis les attentats de 2015 et l’application de l’état d’urgence, notre pays a reçu en 2017 environ 100 000 demandes d’asile et a accordé l’asile au titre du statut de réfugié et de la protection subsidiaire à 43 000 personnes. Pour la même année, près de 15 000 personnes en situation irrégulière ont été l’objet d’une expulsion forcée et près de 85 000 étrangers ont été repoussés aux frontières, en particulier à la frontière avec l’Italie. Rappelons que si notre pays est en crise avec un taux de chômage élevé (notamment pour les jeunes et les moins qualifiés) et que notre pacte républicain est attaqué, la France ne subit pas un choc migratoire, contrairement aux affirmations de l’extrême-droite et d’une partie de la droite traditionnelle. Mais les débats politiques portent toujours davantage sur les questions identitaires et la question de l’immigration, et la nouvelle loi “Asile et immigration” marque un net recul du droit des étrangers, autant pour l’asile que pour la lutte contre l’immigration irrégulière.

Evoquons d’abord les quelques mesures plus protectrices des étrangers avec notamment la création d’un titre de séjour de 4 ans pour les personnes admises au séjour, une procédure de réunification familiale facilitée et étendue à leurs frères et sœurs pour les réfugiés mineurs, une protection facilitée pour les jeunes filles risquant l’excision dans leur pays d’origine.

Pour ce qui concerne le droit d’asile, la loi marque une régression des conditions de la demande d’asile et de protection. Les conditions de la demande d’asile sont rendues plus difficiles avec en particulier la réduction du délai pour déposer la demande d’asile à trois mois désormais (passé ce délai, leur demande fera l’objet d’une procédure accélérée, moins favorable) et n’auront plus que quinze jours pour faire appel des décisions de l’Ofpra si elles sont déboutées de l’asile.

Pour les personnes originaires de pays dit “sûrs”, la demande d’appel de la décision d’asile ne leur permettra plus de suspendre une décision d’expulsion.

L’usage de la vidéo-audience pour auditionner une personne lors de l’examen de sa demande d’asile va être largement étendue, y compris contre la volonté du demandeur d’asile, dans un souci d’économie budgétaire. Des personnes arrêtées aux frontières, notamment aériennes, et placées en zone d’attente dans les aéroports, pourront ne jamais rencontrer physiquement un juge pour présenter leur demande d’asile. Elles devront défendre leur demande et exposer les raisons qui les ont conduites à demander l’asile devant une caméra (les juges les questionnant au cours de la vidéo-audience)... Cette mesure est à juste titre contestée par le Syndicat des avocats de France, le Syndicat de la magistrature, des associations comme la Cimade, l’Anafé et Primo Levi. Très concrètement, le risque est grand que les personnes les plus fragiles, celles les plus à même d’être en droit de bénéficier de l’asile, soient déboutées de l’asile. Tous ceux qui ont été confrontés aux séquelles psychiques de la torture, en particulier les personnels soignants de l’association Primo Levi, attestent de la difficulté pour les victimes de violences extrêmes de témoigner de leur expérience. L’usage de la vidéo-audience rendra ces témoignages plus difficiles.

Pour ce qui concerne la lutte contre l’immigration irrégulière, la loi marque une régression des droits des étrangers et l’introduction d’une mesure discriminatoire lourde de signification pour l’avenir

La durée de “retenu administrative” des personnes étrangères interpellées lors d’un contrôle d’identité ou de titre de séjour est portée à 24 heures dans un centre de police ou de gendarmerie. Les associations qualifient cette mesure de “garde à vue des étrangers”, dont les effets sur la vie quotidienne des étrangers, y compris ceux qui sont parfaitement en règle, peuvent être dramatiques (perte d’un emploi régulier notamment).

La loi introduit une mesure inédite contre les étrangers qui utilisent un titre de séjour frauduleux (carte d’identité ou passeport d’une personne qui rési-

de légalement sur le territoire français) pour travailler. Ce délit est punissable de cinq ans d’emprisonnement. Cette disposition consiste à pénaliser les travailleurs sans papiers qui sont déjà les plus précaires et les plus victimes d’exploitation.

Les délais de décision du juge des libertés sont allongés à trois jours maximum (contre une journée auparavant) pour la légalité du placement en rétention d’un étranger en situation irrégulière.

La durée de rétention administrative (enfermement dans les CRA fermés) des étrangers en situation irrégulière est allongée à 90 jours et peut être portée à 135 jours si la personne s’oppose à son expulsion. Les députés ont refusé de voter un amendement interdisant le placement en rétention des enfants. Rappelons que des centaines d’enfants, parfois en très bas âge, sont enfermés dans ces centres avec leurs parents. Les personnes déboutées du droit d’asile peuvent désormais être assignées à résidence. Le franchissement des frontières extérieures de l’espace Schengen devient un délit et la personne concernée encourre jusqu’à un an de prison. Le “délit de solidarité” a été validé par le Conseil constitutionnel pour les personnes aidant des étrangers à franchir illégalement les frontières du pays. Des personnes secourant bénévolement des migrants et les ramenant du côté français, comme ce fut le cas notamment sur les sommets entourant la vallée de la Roya à la frontière italienne, pourront donc être condamnées. Les personnes aidant les étrangers présents sur le territoire dans un but humanitaire ne sont en revanche pas menacées de sanctions pénales. Le Conseil constitutionnel a précisé qu’une aide désintéressée au “séjour irrégulier” ne saurait être passible de poursuites, au nom du “principe de fraternité”.

Enfin, la restriction du droit du sol à Mayotte marque une rupture gravissime avec le principe constitutionnel d’égalité. Il s’agit d’un grave précédent dans la rupture du principe d’égalité entre citoyens français.

La situation à Mayotte, devenu le 101e département français en 2011, est très difficile et ce département connaît une très forte immigration irrégulière depuis les autres îles de l’archipel des Comores devenues indépendantes. C’est dans ce contexte que le sénateur de Mayotte, Thani Mohamed Soilihi (La République en marche), a introduit deux amendements que le Sénat puis l’Assemblée nationale ont adoptés. Ces amendements instaurent une nouvelle condition pour être naturalisé : qu’au moins l’un des deux parents d’un enfant né à Mayotte réside de manière régulière sur le territoire français de Mayotte depuis plus de trois mois au jour de la naissance de l’enfant.

Rappelons qu’en France, le “droit du sol” n’existe pas à proprement parler. Lorsqu’un enfant naît en France et que ses deux parents sont étrangers, l’enfant doit attendre d’atteindre ses treize ans et prouver cinq années de séjour en France pour pouvoir demander la nationalité française. La loi “Asile et immigration” introduit donc à Mayotte un droit de la nationalité française différent de celui qui s’applique au reste de la France, comme l’analyse et le dénonce à juste titre l’historien Patrick Weil. “A Mayotte, il y a donc un problème d’entrée et de séjour irrégulier et on attend des pouvoirs publics qu’ils le traitent comme tel et qu’ils ne s’en déchargeant pas sur la nationalité. Cela ne résoudra aucun problème. Surtout cela installe une discrimination, deux catégories de Français dans un domaine, la nationalité, où la République est et doit rester une et indivisible”.

Le Conseil d’Etat et le Conseil constitutionnel ont donné leur aval à un droit spécial à Mayotte qui rompt avec le principe de l’indivisibilité de la République et instaure une discrimination entre enfants nés en France. C’est un précédent gravissime qui augure mal de l’avenir, vu la montée des sentiments xénophobes et identitaires en France, et plus largement en Europe...

La philosophie de la loi “Asile et immigration” est dangereuse. Elle consacre une régression des droits pour les personnes étrangères et entame sérieusement le principe d’égalité entre Français.

Rose Lallier

Parc de Choisy, Parc de mémoire

A deux pas de la mairie du XIII^e, sur l'avenue de Choisy, à l'arrière du lycée Claude Monet, le promeneur peut trouver dans le parc de Choisy, un site de mémoire.

Le génocide du Cambodge.

Le 17 avril 2018, a été inauguré, dans le parc de Choisy, un monument "à la mémoire de toutes les victimes des crimes contre l'humanité commis par les khmers rouges au Cambodge (1975-1979)".

À droite de l'entrée principale du parc, une plaque de verre est dévoilée, on distingue un groupe fuyant une ville. Une femme marche en avant, un enfant à la main, portant une charge sur la tête. Evolution de la chute de Phnom Penh le 17 avril 1975.

Ce jour-là, les Khmers rouges prennent le pouvoir après cinq années de guerre. L'après-midi du 17 avril 1975, les soldats de l'Angkar (Parti communiste du Kampuchea) font évacuer dans l'urgence et dans des conditions dramatiques toute la population de Phnom Penh, environ deux millions de personnes. Plus de 15 000 malades sont tirés des hôpitaux, plus de 10 000 personnes vont trouver la mort, lors de cette évacuation. Puis, en quatre années de pouvoir, le régime de Pol Pot va anéantir deux millions d'individus, un cinquième de sa population. Le régime khmer rouge déporte à la campagne les habitants des villes, car pour l'Angkar, les citadins sont des "exploiteurs" qui ont profité d'une vie facile pendant que les paysans souffraient des guerres. Il s'agit donc de les rééduquer en les mettant au travail dans les rizières. Les intellectuels sont menacés, posséder des livres est suspect. La quasi-totalité des photographes de presse disparaissent durant la dictature khmère rouge.

Après le départ des Khmers rouges, la mémoire des crimes se constitue : des ossuaires témoignent de l'horreur subie par le peuple cambodgien. Le musée du génocide, Tuol Seng, ancienne prison S-21 ouvre ses portes en 1980. Tuol Seng était auparavant un lycée, devenu la plus connue des quelque 200 prisons de la dictature khmère rouge. À S 21, entre 1975 et 1979, plus de 17 000 prisonniers ont été torturés, interrogés, torturés de nouveau par des tortionnaires plus cruels si leurs aveux n'étaient pas jugés satisfaisants, puis exécutés. Les seuls survivants retrouvés en janvier 1979 étaient sept hommes et quatre enfants. La fonction de ce musée a été immédiatement de recueillir des preuves irréfutables des crimes des Khmers rouges.

Deux décennies plus tard, le cinéaste Rithy Panh, réalise le film S21, la machine de mort khmère rouge, œuvre de mémoire majeure. Dans ce documentaire, deux des sept adultes survivants reviennent dans ce lieu de détention, 25 ans après, témoigner lors d'une rencontre avec leurs bourreaux. L'un des deux survivants du film de Rithy Panh est le peintre Vann Nath qui par ses tableaux et ses textes donnera un témoignage exceptionnel de l'horreur pratiquée par le régime khmer rouge. Ses mémoires sont parues en France en 2008, *Dans l'enfer de Tuol Seng*, (Calmann Lévy)

En 2009 Rithy Panh reprend ce travail de mémoire et d'élu-

citation. Afin de comprendre, à la façon de Claude Lanzman, il réalise une œuvre puissante : *Duch, le maître des forges de l'enfer*, un portrait de l'homme qui dirigea le centre S21 de torture et d'exécutions où ont péri plus de 12 000 adultes et enfants. Ce procès, pour Rithy Panh, est l'occasion de retrouver une écriture juste de l'Histoire. Ce n'est pas un spectacle. Le film est un long monologue entrecoupé d'images d'archives et de témoignages. Rithy Panh a eu l'autorisation de rencontrer Duch dans sa prison et celui-ci s'exprime librement devant les photos de ses victimes pour lesquelles il ne montre aucune empathie. Témoignage glaçant, dans cet éprouvant face à face, Rithy Panh s'efface pour saisir la complexité de cet homme, entre mensonges, rires et certitude d'avoir servi diligemment la juste cause de la révolution. Rithy Panh a consacré d'autres films à la mémoire de ce génocide dont l'émouvant *L'image manquante*. Film plus intime, toute la famille de Rithy Panh a succombé en quelques semaines, il en est le seul survivant, il tente de rendre vie aux absents par des figurines d'argile, des images d'archives, des musiques qui opèrent ce douloureux retour vers l'enfance anéantie.

On pense à l'artiste rom Ceija Stojka, déportée à 10 ans dans trois camps de concentration nazis, qui, à 55 ans, se met à peindre et écrire en autodidacte. Une partie de son œuvre bouleversante vient d'être présentée au public français à Marseille puis à la Maison Rouge à Paris.

L'œuvre de Rithy Panh, c'est aussi un livre, *L'Elimination* écrit avec Christophe Bataille, paru aux éditions Grasset en 20012. Trente ans après la fin du régime de Pol Pot il revient sur la folie meurtrière qui élimina sa famille et un cinquième de la population du Cambodge. Récit de sa confrontation avec Duch, ni démon, ni homme ordinaire, organisateur scrupuleux du massacre, ce livre interroge la question du mal, dans la lignée de Primo Lévi avec *Si c'est un homme*.

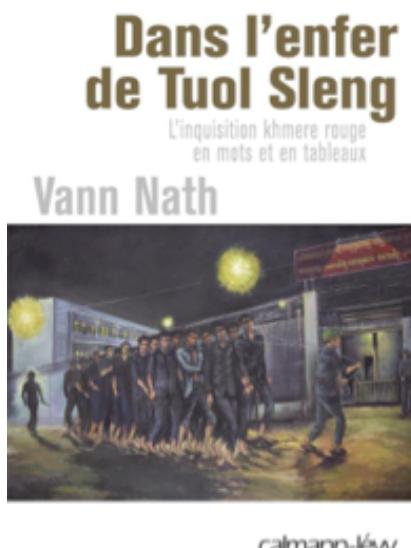
Ainsi, cette plaque de verre, inaugurée le 17 avril 2018 dans le parc de Choisy, ramène à ma mémoire, avec les œuvres de Rithy Panh et de Vann Nath, les témoignages sur ces crimes de masse commis au nom d'une idéologie prétendant faire le bonheur d'un peuple.

Je me rends, ce 17 avril, à la mairie du 13ème arrondissement pour en savoir plus long sur l'installation de cette stèle de mémoire et j'apprends fortuitement qu'une autre stèle commémorant le génocide du Rwanda se trouve dans ce même parc de Choisy.

J'y reviendrai.

La présence de ces monuments discrets, dans les allées d'un parc qui résonne de cris d'enfants, rumeur de la vie paisible, me conduisent vers les grands témoins qui ont consacré leur œuvre à lutter contre l'effacement des crimes. Et je rends hommage à Claude Lanzmann qui vient de nous quitter.

J. H



calmann-lévy

Valeurs de footballeurs Champions du monde

Plus que jamais, nous restons fidèles à nos engagements comme à notre raison d'être : sensibiliser les jeunes à toutes les atteintes aux droits de la personne humaine, leur apprendre à respecter l'Autre et à honorer son pays. Or, l'été sportif que nous venons de connaître nous a montré combien l'équipe de France de foot-ball, championne du monde, est composée de jeunes gens qui ont parfaitement intégré ces valeurs, et cela au cours d'une compétition qui les a vus surclasser tous leurs adversaires. Evidemment, cela n'a pas été du goût de tout le monde, mais ces esprits chagrin -- et jaloux -- en seront quittes pour râver leur rancœur et leur amertume.

Il faut bien connaître l'histoire de cette équipe de France : jusqu'à la Coupe du Monde 1998, remportée par les coéquipiers de Zidane et Deschamps (déjà !), la France était regardée comme une équipe de seconde zone, bien loin des cadors européens et sud-américains. Or, depuis près de 40 ans, le foot-ball français a tiré les leçons de ses échecs et progressé de façon fulgurante. L'accent a été mis sur la formation, l'esprit de corps, la détection et le recrutement de jeunes qui, finalement, n'étaient pas moins bons que les autres. Cette fameuse "équipe black-blanc-beur" de Zidane et du capitaine Deschamps (déjà !) a montré au monde que désormais, il faudrait compter avec elle. Certes, dans cette progression, rien n'a été linéaire ni facile - la crise du mondial 2010 est oubliée, joueurs et cadres n'ont pas ménagé leurs efforts, et aujourd'hui, ils en sont brillamment récompensés. Les joueurs de cette équipe -oui, on a assisté à la naissance d'une vraie équipe - nous ont gratifiés d'un spectacle réjouissant : sur le terrain tout d'abord, en pratiquant un jeu moderne et réaliste, mais aussi hors du terrain : c'était alors à qui exprimait sa fierté d'être Français, citoyen de la République, fierté de porter ce maillot à une étoile (deux désormais, grâce à eux). Et tous exprimaient pour leurs dirigeants, à commencer par leur sélectionneur et entraîneur, Monsieur Didier Deschamps, un respect et une recon-

naissance sans limites. Respect et reconnaissance étendus à tous les membres du staff français, médecins, kinés, préparateurs physiques, etc... Même les remplaçants, dont certains n'ont pas joué une seule minute au cours de cette Coupe du Monde, ont entretenu une ambiance festive et fraternelle, heureux d'être ensemble et de vivre une aventure grandiose.

Or, il se trouve que cette belle mentalité, cet esprit d'équipe, cet amour du pays et du maillot et cette fierté d'être Français vont probablement se manifester et s'accentuer dans les mois qui viennent, plus précisément dans l'année 2019, qui verra la Coupe du Monde de foot-ball féminin se dérouler en France ! Et notre pays y sera représenté par des joueuses admirables qui font que la France figure aujourd'hui parmi les 4 meilleures équipes du monde. Alors, bienvenue à vous, les filles, on vous attend avec impatience, et on vous soutiendra. Rendez-vous heureux, comme vos copains les garçons, et ne tenez aucun compte des écrits misérables des frustrés, jaloux et surtout incompétents, qui ne manqueront pas de se manifester, comme certains l'ont fait avec eux.

A l'avance, merci à vous toutes, nous sommes déjà très fiers de vous !

Guy Zerhat

Suède une progression pour le moment contenue de l'extrême-droite

Les résultats des élections législatives suédoises qui se sont déroulés le 9 septembre 2018 sont moins alarmants que ce que l'on craignait. Les électeurs de ce pays, connu pour sa solide tradition sociale-démocrate et son système de protection sociale parmi les plus fort au monde, ont résisté à plus de 80% aux sirènes d'un parti aux origines néo-nazies.

Ce parti d'extrême-droite suédois, les démocrates de Suède (DS), ont en effet obtenu 17,6% des voix, se plaçant ainsi en troisième position, après les sociaux-démocrates, qui conservent leur première place avec 28,4% des voix mais enregistrent une baisse de leur électorat et perdent 12 sièges et la droite modérée qui recueille 19,8% des voix et perd 14 sièges. Le Parti de gauche (proche des positions du parti de la France insoumise) arrive en 5^e position et progresse avec 7,1% des voix et 8 sièges supplémentaires. La progression de l'extrême-droite est donc pour le moment contenue. Mais ce soulagement pourrait n'être que de courte durée. Les politiques ultralibérales et de dérégulation mises en œuvre en Suède depuis la crise du début des années 1990 et renforcées après la crise de 2008 ont conduit à une croissance des inégalités avec une nette baisse de la fiscalité des plus aisés, une hausse de la pauvreté, le développement d'une bulle immobilière qui exclut des centres urbains les moins fortunés, la précarisation des emplois et la réduction des services publics. Même si l'Etat social suédois reste l'un des avancés au monde, les évolutions des deux dernières décennies ont conduit à la dégradation de l'accès à la santé et à la détérioration de l'éducation qui a été privatisée à plus d'un tiers, ce qui a conduit les deux grands partis traditionnels à vouloir réinvestir massivement dans la santé et l'éducation.

La dégradation relative des conditions de vie d'une partie de la population a fragilisé la cohésion de la société suédoise. S'ajoutent à cela les effets de la crise migratoire de 2015, année où la Suède a reçu la deuxième plus forte demande d'asile rapportée à sa population (après la Hongrie), ce qui a conduit la coalition gouvernementale à restreindre aux stricts minimums européens le système d'asile. L'extrême-droite a évidemment profité de la situation en désignant les étrangers et les nouveaux arrivants comme la cause principale des problèmes du pays... Et le DS a développé l'idée qu'il faudra choisir entre la préservation de l'Etat social et l'immigration...

Le nouveau Parlement suédois a refusé d'accorder sa confiance au gouvernement social-démocrate de Stefan Löfven, qui va devoir démissionner. Et les conservateurs ont gagné la Présidence de l'Assemblée le 24 septembre grâce aux voix de l'extrême-droite. L'arène politique suédoise n'a jamais été aussi fragmentée, ce qui pourrait mener à de nouvelles élections avant la fin de l'année. Là, comme ailleurs en Europe, l'évolution du paysage politique des prochaines années résidera dans la capacité des partis traditionnels de droite à refuser toute alliance avec l'extrême-droite.

Rose Lallier

Claude Lanzmann (1925-2018) et Marceline Loridan-Ivens (1928-2018)

Claude Lanzmann et Marceline Loridan-Ivens nous ont quitté en l'espace de quelques mois et avec eux sont partis deux personnes exceptionnelles dont les œuvres, irremplaçables, demeurent et resteront.

Claude Lanzmann a vécu plusieurs vies, comme il le raconte dans une prose magnifique et un grand art de la narration dans son livre autobiographique *Le Lièvre de Patagonie* paru chez Gallimard en 2009, mais ce qui se manifeste dès sa prime jeunesse est son sens de l'engagement total et entier, sans concession aucune.

Il fut journaliste, philosophe engagé dans la lutte contre le colonialisme - il fut l'un des signataires, aux côtés de Sartre, Beauvoir, Blanchot et Vidal-Naquet du Manifeste des 121 sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie - et directeur de la revue des Temps Modernes, l'ami de Sartre et de Frantz Fanon, le compagnon notamment de Simone de Beauvoir.

Mais c'est sans nul doute son œuvre cinématographique qui restera, avec son monumental *Shoah*, monument contre l'oubli, monument à la mémoire des millions de Juifs européens exterminés pendant la seconde guerre mondiale. Une œuvre que Claude Lanzmann porta en lui pendant près de 12 années, puisque la préparation et le tournage durèrent près de 7 ans et le montage des 9 heures du film presque 5 ans. Dès sa sortie en 1985, *Shoah* fut salué comme l'œuvre cinématographique majeure sur la destruction des Juifs d'Europe, une œuvre qui marque d'une manière radicale et inoubliable celles et ceux qui l'auront vue.

Défenseur acharné du droit à l'existence de l'Etat d'Israël, pays auquel il avait déjà consacré un film, *Pourquoi Israël*, en 1973, Claude Lanzmann réalise un film sur l'armée israélienne, *Tsahal*, en 1994.

Puis il travaillera à partir des centaines d'heures de rushes d'interviews réalisées pour *Shoah* pour éclairer plus avant des figures, des thèmes latéraux à l'œuvre centrale que constitue *Shoah*, et des questions éthiques fondamentales avec *Un vivant qui passe* (1999), construit sur le témoignage de Maurice Rosssel, délégué de la Croix-Rouge qui fit une visite du camp d'Auschwitz en 1943 et du camp de Theresienstadt en 1944 sans rien remarquer d'anormal (le témoin fut dupé par les nazis, mais aussi aveuglé par son propre antisémitisme) ; *Sobibor*, 14 octobre 1943, 16 heures (2001) sur la révolte des prisonniers du camp d'extermination de Sobibor ; *Le Rapport Karski* (2010) sur le résistant polonais Jan Karski qui a alerté en 1943 les Alliés, en particulier Roosevelt, de l'extermination des Juifs ; *Le Dernier des injustes* (2013) avec le rabbin Mirmelstein, membre du Judenrat de Vienne puis du camp de Theresienstadt ; *Les Quatre Sœurs* (2018) consacré à quatre femmes déportées et rescapées de l'extermination.

Marceline Loridan-Ivens, sœur de déportation de Simone Veil (1927-2017) avec laquelle elle resta liée par une amitié indéfectible, fut dans les années 1960 et 1970 une documentariste et réalisatrice engagée, luttant pour la décolonisation, la révolution communiste, et contre l'impérialisme. Voulant alors s'éloigner de l'Europe et de ses souvenirs de la guerre, Marceline Loridan-Ivens fit de nombreux voyages avec son mari, Joris Ivens, pour filmer les indépendances africaines, puis la lutte armée des Vietcong contre les Américains et la Révolution Culturelle chinoise.

Le 17e Parallèle, sorti en France en 1968 (à la différence de nombreux films de Joris Ivens et Marceline Loridan-Ivens qui

seront diffusés dans les pays communistes, mais interdits de sortie en France), dépeint la lutte du peuple vietnamien sous les bombardements de l'armée américaine. Comment Yukong déplaça les montagnes est composé de douze films réalisés dans différentes régions de la Chine maoïste au début des années 70.

D'une franchise et d'une honnêteté remarquables, Marceline Loridan-Ivens reconnaîtra plus tard qu'elle avait été naïve sur la répression en Chine.

Après la mort de Joris Ivens (1989) et une grave dépression, Marceline Loridan-Ivens s'attelle à écrire et réaliser une fiction en partie autobiographique sur sa déportation à Auschwitz-Birkenau en avril 1944, alors qu'elle vient tout juste d'avoir 16 ans. Ce sera *La Petite Prairie aux bouleaux*, sorti en 2003 dans les salles des Ecrans de Paris et soutenu par Sophie Dulac et notre regretté Daniel Rachline. Myriam, magnifiquement incarnée par Anouk Aimée, retourne à Birkenau 50 ans après sa déportation et rencontre un jeune Allemand d'une vingtaine d'années qui photographie les vestiges du camp. Un film remarquable d'intelligence, de pudeur et de finesse. Y sont évoqués, dessinés, suggérés, les thèmes que Marceline Loridan-Ivens reprendra dans ses deux livres *Et tu n'es pas revenu* (2015) et pour partie dans *L'Amour après* (2018), ceux de l'absence, la douleur de n'avoir pas pu ramener son père vivant (Szlama Rozenberg fut déporté avec sa fille mais ne revint pas, les circonstances exactes et la date de sa mort à Birkenau demeurent inconnues), les blessures de l'intime, la violence extrême de l'univers concentrationnaire dont la transmission de la mémoire aux non-déportés se heurte au roc de l'imaginaire... « On ne vit pas après Auschwitz, on vit avec en permanence. » déclarait Marceline Loridan-Ivens dans une interview au Monde. Une vie après et avec Auschwitz que Marceline Loridan-Ivens a engagé contre l'injustice et la violence, contre toutes les formes de racisme et d'antisémitisme. Une vie après et avec Auschwitz, la vie d'une "Mensch", une belle personne, droite, lumineuse et généreuse.

Rose Lallier

Charles Testyler

C'est avec une profonde émotion que nous avons appris le décès de Charles Testyler survenu le 22 juin dernier. Charles et Arlette Testyler nous ont fait l'honneur et le plaisir de venir quelquefois témoigner auprès des jeunes lors de nos séances débats.

Déporté en 1942, Charles Testyler eut à subir l'enfer de pas moins de sept camps. En dehors de lui et de deux de ses frères toute la famille Testyler fut anéantie.

Charles et Arlette, rescapée du Vel d'Hiv et de Pithiviers, n'ont eu de cesse de lutter contre l'oubli notamment en témoignant auprès de jeunes scolaires.

C'est encore une voix essentielle qui s'éteint, mais gageons qu'elle aura laissé des traces dans le cœur et l'esprit de tous les jeunes qui ont eu la chance de l'entendre.

Nous adressons nos plus attristées condoléances à son épouse, ses enfants et petits-enfants.

Simone Veil au Panthéon

"Un peuple, pour vivre, doit toujours pouvoir connaître son passé, le juger, l'assumer" disait Simone Veil dans un entretien accordé au Monde en 1983.



Le 1er juillet 2018, elle devient la cinquième femme qui entre au Panthéon, aux côtés de son mari Antoine, premier homme à y entrer en tant qu'époux.

Un an auparavant, au soir du décès de Simone Veil, le 30 juin 2017, un rassemblement féministe avait eu lieu sur la place de la République pour célébrer cette combattante de la cause des femmes.

Revenons sur la cérémonie du 1er juillet. Les 29 et 30 juin 2018, les cercueils de Simone et Antoine Veil ont été exposés dans la crypte du Mémorial de la Shoah, pour un ultime hommage du peuple français. Le 1er juillet, les cercueils couverts du drapeau tricolore, quittent le Mémorial, escortés par la garde républicaine jusqu'au jardin du Luxembourg. Le cortège remonte la rue Soufflot tapissée de bleu, couleur de "la paix, l'entente entre les peuples et l'Europe". Le long du parcours, cinq écrans géants retransmettent la cérémonie. Durant les pauses, sont projetés des films sur L'Europe et la Shoah. La chanson de Jean Ferrat *nuit et brouillard* accompagne le cortège.

La cérémonie fait écho aux étapes d'une vie hors du commun. Simone Jacob a 16 ans lorsqu'elle est déportée en mars 1944 avec sa sœur et sa mère qui ne reviendra pas. Au sortir de la guerre, Simone, devenue Veil par son mariage, entreprend des études de droit et entre dans la magistrature en 1957. Elle devient la première femme secrétaire générale du conseil de la magistrature en 1970. Nommée ministre de la santé par Valéry Giscard d'Estaing en 1974, elle est chargée de faire adopter le projet de loi sur l'interruption volontaire de grossesse. C'est un dossier explosif. En novembre 1974, elle prononce devant l'Assemblée un discours historique. Trois jours plus tard, après des débats d'une grande violence, la loi est votée.

Simone Veil s'engage ensuite dans la construction de l'Europe, étape essentielle de la réconciliation franco-allemande. Elue au Parlement européen, elle en sera présidente de 1979 à 1982. Elle dirige le service juridique du Parlement européen jusqu'en 1993, année où elle devient ministre d'Etat, ministre de la Santé, des Affaires sociales et de la Ville. Sa carrière s'achève au Conseil constitutionnel. Par ailleurs, Simone Veil a été membre fondateur du Mémorial de la Shoah et première présidente de la Fondation pour la mémoire de la Shoah de 2001 à 2007.

La cérémonie publique se termine sur le parvis du Panthéon, nécropole laïque, entre deux immenses drapeaux français et européen, le président de la République prononce un discours, suivi d'une minute de silence, puis retentit la Marseillaise interprétée par Barbara Hendricks et le chœur de l'armée française, avant l'entrée sous la voute du Panthéon.

En cette fin d'été, nous apprenons que 14 panneaux de l'exposition consacrée à Simone Veil, sur les grilles du Panthéon, ont été dégradés. Son visage a été barré, sans autre texte ou mention. A quelle facette de cette femme exceptionnelle ce geste s'adresse-t-il ? A la féministe qui a obtenu la loi de dépénalisation de l'avortement ? A la déportée revenue des camps, qui fut présidente de la fondation pour la mémoire de la Shoah ? A la première femme présidente du Parlement Européen ? A l'académicienne qui a fait graver son matricule de déportée sur son épée ainsi que la devise de l'Union européenne "Unie dans la diversité" ?

Nous, qui souhaitons ne pas effacer le passé, nous souviendrons de cette femme profondément humaniste qui a toujours plaidé non pour un "devoir de mémoire" imposé à tous, mais pour la connaissance de notre histoire commune.

J. H.

Une bonne prise de conscience

"En descendant les Champs-Elysées, tout à coup, je croise un homme et un enfant, bien habillés, remontant vers l'Arc de triomphe. Ils avaient le mot juif et l'étoile jaune cousus sur leur veste.

En vous le racontant aujourd'hui, j'ai envie de pleurer, tellement ça a été un choc. Oui, un choc ! C'était inacceptable. Là, d'un coup, je me suis dit : mais pourquoi ? Pourquoi ? Qu'ils soient juifs ou pas, qu'est-ce que ça peut faire ? Je ne sais pas comment vous dire, mais ça a brisé d'un coup mon antisémitisme. Cela reste un moment unique dans ma vie. Cet homme et son fils, au fond, j'aurais voulu les serrer dans mes bras". Ce sont les paroles de Daniel Cordier lors d'une interview accordée au Monde en mai dernier et qui explique de façon simple et émouvante, comment en quelques instants seulement il a pu prendre conscience de l'absurdité et de la violence de l'antisémitisme.

C'est sans doute, en partie, grâce à cette prise de conscience "fortuite" que cet ancien Camelot du roi, élevé dans une famille d'extrême droite, admiratrice de Maurras, antisémite, comme il était de bon ton de l'être à cette époque, s'engage dans la France libre et qu'il est devenu le personnage formidable que l'on connaît.

Il dit lui-même qu'il fallait être fou pour faire certaines choses. Certaines folies sont d'une immense sagesse...

Il y a des leçons à écouter de cet homme "libre" qui pourtant ne souhaite pas en donner.

OUI A LA REPUBLIQUE

... Lorsque les pères s'habituent à laisser faire les enfants, lorsque les fils ne tiennent plus compte de leur parole, lorsque les maîtres tremblent devant les élèves et préfèrent les flatter, lorsque finalement les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne reconnaissent plus au-dessus d'eux l'autorité de rien ni de personne, alors c'est là en toute beauté et en toute jeunesse le début de la tyrannie...

Platon 429-347 av JC (extrait de *La République*)

Le cimetière des inconnus

Nous avons souvent, dans notre journal, évoqué la dramatique situation des migrants contraints de passer par la Libye pour atteindre la Méditerranée.

Ce passage par la Libye expose les migrants à toutes sortes de trafics. Ils sont torturés, rackettés, vendus comme esclaves.

Cet esclavage, on espérait qu'il aurait pris fin avec le gouvernement de transition, mais, hélas, il n'en est rien et ce gouvernement s'avère bien incapable d'enrayer un commerce aussi lucratif.

Tant que régneront l'instabilité et le chaos qui sont loin d'être jugués dans cette région, l'esclavage perdurera. Les migrants en feront les frais, ils essaieront inlassablement de traverser la Méditerranée et continueront à périr en mer sans que cela ne fasse désormais "la une".

On s'est habitué!!!

Il y a cependant un homme qui, lui, ne s'est pas habitué à l'horreur et qui depuis 2011, seul, continue sans relâche, ni répit à donner une sépulture à des cadavres, ou bouts de cadavres, qui échouent sur la plage de Zarzis, dans le sud tunisien, à quelques encablures de la Libye. Il a "créé" ainsi un cimetière que l'on nomme "le cimetière des inconnus" car les morts y sont anonymes.

Cet homme, Chamesddine Marzoug, ex-pêcheur, volontaire du Croissant rouge, s'est donné pour mission de redonner leur humanité, en leur offrant une sépulture digne, à tous les migrants morts d'avoir espéré en quittant leur pays, fuir la guerre, et/ou accéder à une vie meilleure pour eux et leurs enfants.

Ces hommes, femmes et enfants, ces "damnés de la terre", oubliés de leurs pays d'origine et du reste du monde, retrouvent dans ce cimetière un semblant de respect et d'humanité grâce à



cet humble pêcheur.

Chamesddine Marzoug a déjà enterré plus de 400 cadavres et le cimetière est désormais "complet". Il cherche de l'aide pour acheter un autre terrain pour poursuivre son action.

Cet homme est un exemple pour la communauté internationale. Il ne cherche ni honneur ni notoriété mais s'obstine simplement à considérer les réfugiés comme des êtres humains là où d'autres les considèrent comme des marchandises ou des nuisibles.

Dans le même état d'esprit, un autre homme, ami de Chamesddine, Lihidhab Mohsen, lui, dédie sa vie depuis de longues années à ce qu'il a appelé "Action mémoire de la mer et de l'homme".

Lihidhab Mohsen a décidé de collecter méthodiquement des dizaines de milliers d'objets appartenant à des migrants que la mer recrache sur le littoral, et qui témoignent de ces vies prématurément fauchées.

Tous ces vêtements, baskets, sacs de femmes, vêtements d'enfants, lunettes ... constituent une "sorte" de musée des migrants. C'est un étrange musée, mais qui en dit long.

Ces deux hommes, en plus de leurs actions désintéressées et uniquement tournées vers la considération et le respect de l'Autre, nous rappellent aussi que, comme le disait Malcom X : "si l'on n'est pas vigilants on arrivera à détester les gens opprimés et à aimer ceux qui les oppriment".

Qu'ils en soient, remerciés.

Lison Benzaquen

**DES MAINTENANT N'OUBLIEZ PAS VOTRE COTISATION POUR 2018
AMIS, MEMOIRE 2000 A BESOIN DE VOTRE SOUTIEN. ADHÉREZ !**

ADHESION

COTISATION

J98

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Tél. _____ Fax _____ e-mail _____

Cotisation : 50€ . Soutien : 100€. Membre bienfaiteur : 150€ ou plus.

Pour les personnes ne disposant pas de revenu imposable : 15 €.

A retourner avec votre chèque à Mémoire 2000

Courrier : 114, Avenue Victor Hugo - 92170 Vanves
(Siège social : 12, rue Jean Richepin - 75116 Paris)

Tél.: 01 46 44 57 21 - e.mail : memoire.2000@sfr.fr

Mémoire 2000 sur internet

Adresse du blog

memoire2000.org

Vous pourrez y consulter, entre autres,
chaque numéro du journal.

Ce journal est le bulletin de liaison de Mémoire 2000

- association régie par la loi de 1901 -
Courrier : 114, avenue Victor Hugo - 92170 Vanves
(Siège social - 12, rue Jean Richepin - 75116 Paris)

Tél : 01 46 44 57 21

e.mail : memoire.2000@sfr.fr

Comité de rédaction :

Jacinthe Hirsch, Lison Benzaquen,

Rose Lallier.

Réalisation : Lison Benzaquen.